

Certificat d'aptitude aux fonctions d'agent de sûreté du navire

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **311u**

Code(s) ROME : **N3101**

Formacode : —

Date de création de la certification : **26/06/2008**

Mots clés : **sûreté**, **NAVIRE**, **NAVIGATION MARITIME**, **ISPS**

Identification

Identifiant : **582**

Version du : **20/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 26 juin 2008 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions d'agent de sûreté du navire
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE-XT000019122985>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Etre en mesure de pouvoir occuper les fonctions et assumer les responsabilités de l'agent de sûreté du navire telles qu'elles sont définies dans la section A-VI/5 du code STCW.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Brevet de capitaine
- Brevet de capitaine de 1ère classe de la navigation maritime
- Brevet de chef mécanicien
- Brevet de second mécanicien
- Brevet de second polyvalent
- Brevet de second capitaine
- Brevet de second capitaine 3000
- Brevet de chef mécanicien 8000 KW
- Brevet de chef mécanicien 3000 KW
- Brevet de capitaine 3000
- Diplôme d'études supérieures de la marine marchande

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences requises chez les candidats peuvent être exprimées comme suit :

1. Gérer et superviser la mise en œuvre d'un plan de sûreté du navire ;
2. Évaluer le risque pour la sûreté, la menace et la vulnérabilité ;
3. Procéder à des inspections régulières du navire pour garantir l'application et le maintien de mesures de sûreté appropriées ;

Public visé par la certification

- MARIN AU COMMERCE
- MARIN A LA PLAISANCE

4. Garantir que le matériel et les systèmes de sûreté, le cas échéant, sont utilisés correctement, mis à l'essai et étalonnés; et

5. Encourager la prise de conscience de la sûreté et la vigilance.

Modalités générales

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html>

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html>

Compétences évaluées

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html>

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

Centre(s) de passage/certification

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ecoles-lycees-et-centres-de.html>

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat d'aptitude aux fonctions d'agent de sûreté du navire

Plus d'informations

Statistiques

363 certificats délivrés en 2014

Autres sources d'information

Formulaire de demande de délivrance du certificat (à renseigner après avoir suivi avec succès la formation)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Demande-de-delivrance-d-un-titre.html>